

LA ROUTE FRANÇAISE DE ROME AU 18^{ème} SIÈCLE

Léo DE CLERCQ

CONFÉRENCE DU 2 JUIN 2007

Journée franco-belge

Rue Drouot, il y a 20 ans, j'ai trouvé un lot de lettres de la correspondance de Louis Lejeans. D'après une lettre de son père, le hasard lui avait procuré un joli commerce d'importation et d'exportation. Un grand nombre de ces lettres portaient des indications postales que je ne comprenais pas. Elles étaient presque toutes expédiées d'importantes villes commerciales d'Italie : Nice, Gênes, Livourne, Florence, Rome, Naples et au-delà. Dans la deuxième moitié du 18^{ème} siècle, les bureaux français de Turin et de Gênes sont fermés. Seul celui de Rome subsiste et marque toujours les lettres qui y sont déposées.

Ayant étudié et publié dans les années 80 les tarifs postaux français du 18^{ème} siècle notamment en ce qui concerne les "onces" et les "gros", cette matière ne me posait plus de problèmes.

La taxe à payer à Marseille de la lettre simple est fixée selon le tarif du 1^{er} août 1759 :

Article 88 – De Rome, Gênes, Florence et autres villes d'Italie à Aix sera payé 14 sols

Article 72 – De vingt lieues et au-dessous sera payé 4 sols (ici la relation Aix à Marseille)

Article 80 – Les lettres passant la ville d'Aix payeront les deux ports.

La taxe de base à Marseille s'élève donc à 18 sols pour la lettre simple.

Mais ce sont surtout des indications ou chiffres mystérieux écrits en encre rose-rouge, souvent à moitié indéchiffrables, qui m'ont intrigué. Après un premier triage, ces plis proviennent tous de Naples ou du Royaume des Deux-Siciles. Des recherches aux archives du Musée de la Poste à Paris se sont imposées et ont eu le succès espéré. Un accord du 20 mai 1741 entre les délégués de la Poste du Roi de France et ceux du Roi des Deux-Siciles annonce les conditions et les tarifs à appliquer :

- il sera fait un paquet des lettres de Naples et ses environs marquées NAPOLI et taxées pour les simples à 3 ½ bayoques, les doubles à 5 et par once à 14 bayoques ;
- les lettres de plus loin que Naples seront marquées NAPOLI avec un R, taxées pour les simples à 5, les doubles à 8 et par once à 20 bayoques ;
- les lettres du Royaume de Sicile seront marquées du mot SICILE et taxées pour les simples à 7, les doubles à 12 et l'once à 26 bayoques.



Naples, 21 octobre 1769, marque NAPOLI, couleur typique jaune-orange.
Bonification pour Naples : 3 ½ bayoques de couleur typique rose-rouge.
Taxe française apposée au bureau d'Aix : 22 sols décomposées en : lettre d'Italie pour Aix (14 sols, tarif de 1759)
+ taxe Aix à Marseille < 20 lieues (4 sols) + débours de 3 ½ bayoques (valant 4 sols).
Total à payer à Marseille : 22 sols.

Parmi les lettres Lejeans recensées la marque NAPOLI avec un R n'a pas été rencontrée mais plutôt la marque REGNO. Il en est de même pour la marque SICILE, bien connue avant le début de cette archive, mais que la marque MESSINA semble remplacer. Avant 1772, toutes ces marques étaient frappées dans une encre de couleur typique jaune-orange. Après elles apparaissent en noir. La marque rare Ragusa, ancien nom de Dubrovnik, comme marque d'origine, est frappée aussi en couleur jaune-orange typique de Naples.

Le bureau français de Rome devait payer les montants des taxes napolitaines en argent romain : sequins et bayoques. La poste française, pour récupérer ces débours, convertit à parité les bayoques en sols bien que le bayoque vaille 1,07 sol. Toutefois comme la majorité des lettres simples est envoyée de Naples et taxée à 3 ½ bayoques convertis en 4 sols, le résultat global montrait certainement un solde positif.

Une note de frais de la création d'un bureau français à Lintz mentionne l'achat mensuel de papier fort gris, de ficelles, et de cire à cacheter. L'indication que les lettres à transporter par les courriers doivent toujours être bien emballées en paquets et ceux-ci ficelés et cachetés. Cette note apporte également une idée de la valeur actuelle en euros des monnaies utilisées à l'époque.

Une liste imprimée qui accompagne les malles d'un courrier, connue sous la dénomination de "part" se trouve dans un des livres traitant des marques italiennes de Paolo Vollmeier : « Part de Rome pour France ». Ce « part » indique clairement où les paquets étaient à remettre. Ce n'est qu'à ces endroits qu'ils peuvent être décachetés et ouverts. De ce fait, c'est uniquement dans ces lieux que les lettres pouvaient recevoir des marques. Ce « part » porte en bas des notes de l'agent français Ribié résidant à Gênes. C'est lui qui a la tâche d'organiser le transport par felouque entre Gênes et Antibes. C'est à cause de la route extrêmement difficile par les montagnes de la côte qu'on utilisait ce moyen de transport. Il faut savoir que, outre les paquets de correspondance, le courrier transportait également de petits colis de marchandises pour le compte des Messageries royales. Cela était également indispensable pour payer les énormes

frais de voyage du courrier avec son chariot. Quelques textes de lettres des archives du Musée de la Poste ainsi que ceux des lettres adressées à Louis Lejeans montre les difficultés des courriers : grosses pluies à l'origine de crues des rivières, vents contraires retardant les felouques ou neige rendant les chemins difficiles. Les courriers étaient entraînés d'abord pendant 10 à 12 ans sur la route de Genève avant d'être sélectionnés et nommés pour la difficile route de Rome qui durait en conditions normales 10 jours. Les indications minutieuses du lieu d'envoi et de l'arrivée des lettres chez Louis Lejeans à Marseille donnent la possibilité de bien déterminer la durée de chaque section du voyage. Grâce en plus à la notation de la date de réponse et du montant à payer pour chaque lettre cette archive offre une vue unique et claire du fonctionnement du système postal au 18^{ème} siècle.